

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente mars à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de BONNETAN dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain BARGUE, Maire.

Date de convocation : 23/01/2017

Présents : Mmes et M LAFONTANA – DAMEME – CONDOM – RAYNAL – JOFFRE – BLONDEAU – AGERT – LASSOUDIÈRE – CHERFA - CHANSAVANG

Excusé ayant donné procuration : D. DERUE à P. LASSOUDIÈRE

ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 26/01/2017
	<u>Vote du budget de la Commune</u> Résumé des travaux préparatoires
2	Approbation du Compte Administratif CA-2016
3	Approbation du Compte de Gestion CG-2016
4	Affectation du résultat 2016
	Votes préalables :
5	Des taux d'imposition 2017
6	Des subventions, cotisations, participations versées en 2017
7	Vote du budget BP 2017
	<u>Vote du budget annexe : Assainissement collectif</u>
8	Approbation du CA 2016
9	Approbation du CG 2016
10	Affectation du résultat 2016
11	Décision de suppression de la Régie de Recettes prolongée pour l'Encaissement des repas à la cantine.
12	Etat des présentations et admissions en non-valeur de la Trésorerie
13	Ad'Ap : rectification de la délibération n° 48 du 25/07/2016
14	Acquisition d'un panneau d'information électronique : Vote du Conseil Municipal pour le maintien ou l'abandon du projet
15	Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués
16	Agence Départementale « Gironde Ressources »
17	Validation du bilan mi-mandat
18	Création d'un espace cinéraire : point d'avancement du projet
	Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un point a été omis lors de la rédaction de l'ordre du jour alors qu'il était prévu, il s'agit du point n° 19 « demande de Financement ». Après accord des conseillers municipaux, ce point sera rajouté.

N° 22-2017**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26/01/2017**

Après une correction orthographique page 5 au point n°10 (enlever l'accent au e de sollicite), le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité

N° 23-2017**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur LAFONTANA présente la vue d'ensemble du Compte Administratif et donne les résultats de clôture de l'exercice 2016.

Investissement

Recettes	95 123.75 €
Dépenses	129 975.30 €

Déficit d'investissement de l'exercice	-34 851.55 €

Fonctionnement

Recettes	551 909.51 €
Dépenses	450 140.80 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice	101 768,71 €

Sous la présidence de Monsieur DAMEME et en l'absence de Monsieur BARGUE, le compte administratif est voté à l'unanimité.

N° 24-2017**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016**

Après avoir entendu le compte administratif 2016 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 25-2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2016
--

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent : 101 768.71 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA) excédent : 417 566.99 €

Résultat de clôture à affecter (R 002): excédent : 519 335.70 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit : -34 851.55 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA) déficit : 75 541.23 €

excédent : 40 689.68 €

Résultat comptable cumulé à reporter au D001 excédent : 40 689.68 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 101 308.63 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 7 486.00 €

Solde des restes à réaliser : -93 822.63 €

Besoin réel de financement : 53 132.95 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire **519 335.70 €**

Affectation Complémentaire en réserve au 1068 **53 132.95 €**

En excédent reporté à la section de fonctionnement **466 202.75 €**

(Recette non budgétaire au cpte 110 : ligne budgétaire R002 du Budget N+1)

N° 26-2017

Nouvelle méthode de vote des subventions

Monsieur LAFONTANA propose pour cette année une nouvelle méthode de vote des subventions qui consiste à voter une somme globale affectée au budget (sachant que le détail des subventions proposées a été présenté auparavant).

Il propose donc de voter la somme de 6000 € à l'article 6574 du budget.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

N° 27-2017

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le maintien des taux :

Vote POUR 12 Vote CONTRE 0 ABSTENTIONS 0

Taxe d'habitation : 9.11 %

Taxe sur le foncier bâti : 16,43 %

Taxe sur le foncier non bâti : 46.83 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le maintien des taux.

N° 28-2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur LAFONTANA présente la vue d'ensemble du budget communal.

Ce budget s'inscrit dans les orientations financières validées depuis plusieurs années :

- sur la fiscalité locale : cette décision prend en compte les évolutions des prélèvements professionnels des différentes structures territoriales dans un contexte de ressources externes de plus en plus contraintes.

- Sur les dépenses de fonctionnement : maîtriser les charges. Des actions d'optimisation des coûts sont engagées chaque année. L'an passé, le changement du photocopieur a permis de réduire les coûts de maintenance. Actuellement, une action est conduite sur les coûts de télécommunication.
- Sur les investissements : maintenir une capacité d'investissement annuelle de 180 000 € conformément au plan du mandat pluriannuel 2014-2020.
- Sur les investissements : maintenir une capacité d'investissement annuelle de 180 000 € conformément au plan du mandat pluriannuel 2014-2020.
- Sur les ressources : utiliser l'emprunt comme variable d'ajustement. Le faible niveau d'endettement actuel de la commune et le fait que les taux d'intérêts sont bas constituent une bonne opportunité pour s'assurer l'apport de nouvelles ressources.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif est adopté à l'unanimité, s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de :

**907 400.67 € pour la section de fonctionnement,
496 080 € pour la section d'investissement.**

N° 29-2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

DU BUDGET ANNEXE

Monsieur LAFONTANA présente la vue d'ensemble du Compte Administratif et donne les soldes d'exécution de l'exercice 2016.

Section d'exploitation

Dépenses	25 695.66 €
Recettes.....	46 472.99 €
Excédent d'exploitation reporté de 2015	60.641.98 €

Investissement

Dépenses	38 368.23 €
Recettes	17 991.71 €
Excédent d'investissement de l'exercice	48 691.93 €

Les résultats cumulés (reports 2015 + résultats de l'exercice) sont :

Section de fonctionnement : 81 719.31 €

Section d'investissement : 28 315.41 €

Sous la présidence de Monsieur DAMEME et en l'absence de Monsieur BARGUE, le compte administratif est voté à l'unanimité.

N° 30-2017

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 – Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2016 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2016 au 31/12/2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 31-2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2016 DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation 2016 comme suit :

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice :	excédent :	20 777.33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA) excédent :		60 941.98 €
Résultat de clôture à affecter (R 002):	excédent :	81 719.31 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit : -20 376.33 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (001 du CA) excédent: 48 691.93 €
Résultat comptable cumulé à reporter au D001 excédent : 28 315.41€

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Besoin réel de financement : 0 €

Affectation du résultat de la section d'exploitation

Résultat excédentaire 81 719.31€

Affectation Complémentaire en réserve au 1068 0 €

En excédent reporté à la section d'exploitation R002 81 719.31€

(Recette non budgétaire au cpte 110 : ligne budgétaire R002 du Budget N+1)

En solde d'exécution N-1 d'investissement R001 28 315.40€

Soit un total de résultat cumulé 101 034.72 €

N° 32-2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité, s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de :

- 177 007.30 € pour la section d'exploitation, (R 002 - 81 719.31 €)
- et 94 843.64 € pour la section d'investissement (R 001 - 28 315.41 €)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la régie de recette cantine a été supprimée le 30 janvier 2017.

N° 33-2017**ETAT DES PRESENTATIONS ET ADMISSIONS EN NON VALEUR DE LA TRESORERIE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état des présentations et admissions en non-valeur de la Trésorerie et décide d'inscrire au budget en non valeur la somme de 537,20 € liée au non-paiement de diverses petites factures non recouvrées depuis plusieurs années (cantine, droit de stationnement et dû de GRDF).

N° 34-2017**EMPRUNT**

Le Conseil Municipal vote la réalisation d'un emprunt au Crédit Agricole d'un montant de **50 000 €**.

Cet emprunt aura une durée de 120 mois **soit 10 ans**.

Les échéances annuelles se réaliseront comme suit :

9 échéances de 5 324.52 €

1 échéance de 5 324.50 €

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.16 %

Taux effectif global 1.20 % l'an

Taux réel 1.16 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

N° 35-2017**INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES**

En vertu de la loi du 31 mars 2015 et à partir du 1^{er} janvier 2016, les indemnités des Maires des communes de moins de 1000 habitants sont fixées automatiquement aux taux plafond.

L'article 5 de la loi du 8 novembre 2016 est venu modifier ce dispositif : désormais, dans toutes les communes (sans condition de seuil), le Maire peut librement décider de ne pas bénéficier du montant maximum.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire afin de déroger à la loi.

Donc à partir du 1^{er} avril 2017, les indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers Délégués est ramenée au taux où elles étaient avant le 1^{er} janvier 2016, c'est-à-dire :

7.25 % et 4.5 % de l'indice 1022 ce qui correspond à :

$3870.65 \times 7.25 \% = \underline{280.62 \text{ € brut}}$ et $3870.65 \times 4.5\% = \underline{174.17 \text{ € brut}}$

L'indemnité du Maire est baissée d'autant et passe de 1199.90 € brut à 1112.81 € brut.

L'enveloppe globale reste inchangée.

N° 36-2017**Adap : rectification de la délibération n° 48 – 25/07/2017**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rectification du montant des travaux de la 1^{ère} année de l'Agenda d'accessibilité programmée soit 69 100 €.

N° 37-2017**ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE : Vote du Conseil Municipal pour le maintien ou l'abandon du projet.**

En complément de l'étude remise à tous les élus, la commission Communication par la voix d'Alain LAFONTANA a exposé le travail fait sur ce projet en motivant sa proposition d'abandon.

Monsieur le Maire a demandé à chaque conseiller d'exprimer son avis sur cette proposition.

M. Alain LAFONTANA a déclaré ceci :

A bientôt 66 ans, j'ai un peu d'expérience du comportement humain. Aussi ne suis-je pas totalement surpris du débat de ce soir que je trouve particulièrement incongrue, non conforme aux exigences et aux règles du savoir-vivre.

En citant mon âge, je veux simplement souligner que 6-6 constitue le point d'équilibre d'une majorité dans notre noble assemblée et apporter une note d'humour dans un propos qui ne prête pas à sourire.

Ce soir, il y a 6 pour, 0 abstention et 6 contre.

Au demeurant, la situation n'a rien de choquant, c'est le jeu démocratique et je le respecte.

Ce qui m'interpelle et qui donne au problème actuel son caractère incongru, c'est que le groupe des "pour" est celui qui est totalement impliqué dans l'action de communication.

Celui des "contre", est peu concerné par le sujet ! A ce propos, combien d'articles publiés sur nos supports, Flash, Bulletin ou Site internet ont-ils été fournis par les personnes opposantes, notamment depuis 3 ans ? Je vous laisse méditer la réponse...

La fourniture d'articles reste le premier critère de réussite d'une politique de communication avant de s'interroger sur les moyens techniques à mettre en place.

Autre volet que je veux souligner, la commission communication après un long travail de réflexion a fait part au conseil municipal depuis début 2016 par écrit de tous les éléments factuels qui motivaient cette demande d'abandon du projet.

Ici même, lors du Conseil municipal du 26 mai dernier et suite à semblable débat, le groupe des "contre" devait par la voix de Christian RAYNAL explorer de nouvelles pistes.

Dix mois après, force est de constater qu'aucun élément nouveau factuel et opposable n'a été porté à notre connaissance.

Face à pareille situation, je peux comprendre que, par conviction, quelqu'un s'abstienne sur la délibération d'abandon du projet.

Par contre, j'ai beaucoup de mal en la circonstance, à accepter le vote "contre" sur ce dossier.

Il ne s'agit pas de choisir la couleur ou la forme d'un panneau de signalétique !

Comme l'heure est grave, j'ai choisi d'aborder le sujet de manière frontale.

Ce sera ma conclusion, sur cette proposition formulée par la Commission Communication sur l'abandon du panneau d'information électronique et de son remplacement par des panneaux d'affichage traditionnels judicieusement implantés sur les routes de notre commune, en évoquant deux raisons qui la motivent..

1. **D'abord, au nom de l'intérêt général** : Pourquoi faire un projet alors qu'une solution alternative de bon sens existe par le biais de panneaux d'affichage traditionnel, tel que cela existe par exemple à Carignan ?

⇒ elle permet de couvrir l'ensemble du territoire et servir tous nos administrés.

⇒ elle est beaucoup moins chère, à l'heure où il faut anticiper toutes les baisses de dotations avec les effets collatéraux qui s'y rattachent.

⇒ et enfin, elle est simple et pratique en termes d'utilisation, laissant à chacun, l'utilisation du support à sa convenance

2. **ensuite, et surtout au nom de l'esprit d'équipe** : car dans le cas présent, il me pose vraiment problème surtout en tant qu'élus référent de la commission communication !

Certainement que les personnes qui ont voté contre l'abandon ont pris quelques minutes de réflexion sur le sujet avant de se prononcer. Je n'en doute pas...

Par contre, les personnes que je représente, et qui ont exprimé la demande d'abandon, œuvrent depuis trois ans, pour les plus jeunes d'entre elles, en tant qu'élus, pour que la communication faites auprès des Bonnetanais soit la meilleure possible.

Ces mêmes personnes, après avoir longuement et mûrement réfléchies, émettent aujourd'hui un avis sur un sujet qui les concerne au premier degré car :

- d'une part, elles portent directement la responsabilité de l'action de communication qui est menée.
- d'autre part, elles y consacrent beaucoup de temps et d'énergie aux dépens de leur vie familiale.

Il me semble, qu'au nom de l'esprit d'équipe, une marque de confiance devrait leur être témoignée.

Je rappelle aussi, qu'il y a moins d'un an, une élue qui était à la commission communication est partie, en regrettant ce manque de travail collectif !

J'espère que ce débat autour d'une proposition de projet formulée par une commission permettra de renforcer l'esprit d'équipe par une prise de conscience différente.

L'esprit d'équipe, c'est d'abord le respect du travail des autres.

Merci de votre attention.

En réponse à cette intervention, Monsieur le Maire déclare que si la moitié de l'équipe s'oppose à l'abandon du projet d'installation d'un panneau d'information électronique, c'est parce qu'elle considère que cet équipement n'est pas une alternative à d'autres moyens mais bien un moyen supplémentaire et complémentaire d'information.

Les arguments développés concernant le remplacement par des panneaux d'affichage traditionnels sont très discutables surtout en ce qui concerne la facilité d'utilisation.

Enfin et surtout, dire que c'est remettre en cause l'esprit d'équipe est à mon avis totalement inexact. Le fonctionnement même d'un Conseil Municipal est basé sur le fait que les commissions proposent, préparent le travail et le conseil municipal décide.

La commission communication a proposé l'abandon du projet, le Conseil Municipal a décidé de ne pas l'abandonner, c'est le fonctionnement normal de la démocratie.

Hélène JOFFRE exprime également son choix :

1/ un quart seulement de la population passe par la place du lavoir, et certains habitants de quartiers de notre commune ne traversent jamais le village,

2/ en voiture, entre la descente et le virage si l'on veut faire attention à la règlementation routière, pas le temps de lire l'info, même sur un grand panneau.

Notre commune n'a pas de point stratégique pour que ce panneau soit vu de tous, et par tous.

3/ il faut apporter régulièrement de nouvelles informations, comme celles qui sont sur le site internet, mais en plus du site, il faut je pense une nouvelle gestion donc ce qui demande plus de temps.

4/ après avoir travaillé sur ce sujet, et échangé avec l'équipe « Com » lors de nos différentes réunions, il avait été conclu que cela revient très cher et engendre une charge financière supplémentaire pour la commune.

D'autres avis, parfois divergents ont été émis. Le vote a exprimé 6 avis POUR la poursuite du projet, 6 avis CONTRE.

Monsieur le Maire propose de poursuivre le projet. Le Conseil Municipal maintien le projet à l'étude.

M. RAYNAL se propose d'apporter de nouveaux éléments au prochain Conseil Municipal.

N° 38-2017

AGENCE DEPARTEMENTALE : GIRONDE RESSOURCES

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif, ainsi que le projet de statuts de cet établissement,

Vu les statuts de l'agence départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'existence d'une telle structure,
Le conseil municipal (ou communautaire), après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver les statuts de l'agence départementale « Gironde Ressources ».
- D'adhérer à l'agence départementale « Gironde Ressources ».
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- De désigner le Maire ou son représentant pour siéger à l'assemblée générale de « Gironde Ressources »
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VALIDATION DU BILAN MI-MANDAT

Le bulletin spécial élaboré par la commission communication est approuvé à l'unanimité. Il sera distribué en même temps que le flash n° 15.

CREATION D'UN ESPACE CINERAIRE : POINT D'AVANCEMENT DU PROJET

En complément de la note remise, une présentation est faite par les élus chargés du projet (Marie-Christine BLONDEAU, Hélène JOFFRE et Alain LAFONTANA), de nouveaux plans d'implantation et des devis associés sont présentés.

QUESTIONS DIVERSES

M. DAMEME signale que le lave-vaisselle de la cantine est en panne. Un devis de réparation a été demandé, il s'élève à environ 600 euros.

Il signale également que pour les économies d'énergie, il a rendez-vous avec une personne du SDEEG lundi matin.

Pascale LASSOUDIERE intervient : 4 personnes bénévoles sont nécessaires pour la fête de la musique. La convention entre la Communauté de Communes et les Communes doit arriver.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 1^{er} juin à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h40.

A. BARGUE

A. LAFONTANA

T AGERT

G. DAMEME

P. LASSOUDIERE

H. JOFFRE

C.CHERFA CASES

MC. BLONDEAU

D. DERUE

N. CHANSAVANG

E. CONDOM